



## **MEDADOM, premier offreur de soins en téléconsultation à obtenir l'Agrément**

Paris, le 24 avril 2024 - **MEDADOM** annonce être le premier acteur à obtenir l'agrément des sociétés de téléconsultation délivré par le Ministère de la Santé et de la Prévention. La prochaine étape consistera à valider les 206 exigences qui garantiront le cadre réglementaire et la qualité des services de téléconsultations. Cette annonce constitue une avancée majeure pour MEDADOM, reconnu comme un acteur de référence du secteur de la téléconsultation.

### **Une certification qui valide l'apport de la télémédecine pour le système de santé**

**L'agrément des sociétés de téléconsultation constitue une étape cruciale dans le déploiement de la télémédecine en France.** En l'obtenant, MEDADOM confirme sa **légitimité** et sa **crédibilité** en tant que plateforme de santé connectée pour :

- d'une part, garantir un service accessible et fiable aux patients et aux professionnels de santé
- d'autre part, contribuer à l'émergence d'un écosystème de la télémédecine réglementé, conforme à la vision française des soins, sous l'autorité des pouvoirs publics.

Pour MEDADOM, cet agrément constitue un cadre nécessaire pour **faire de la téléconsultation une solution durable, reconnue et maîtrisée, et l'inscrire au rang de véritable solution complémentaire dans le parcours médical.** MEDADOM prouve ainsi la **qualité de ses services**, tout en continuant à assurer la **protection totale des données de santé** des patients qui utilisent ses solutions.

Et le cadre d'usage des téléconsultations évolue aussi avec cet agrément. Il garantit une prise en charge dans un cadre conventionné de secteur 1, ce qui réduit les inégalités d'accès aux soins de santé. Cet agrément vient donc **légitimer la mission** que se donne MEDADOM depuis sa mise en service en 2017 : **rendre accessible le soin à tous**, et partout, sur le territoire.

### **Une avancée significative pour MEDADOM, et un gage de confiance pour les patients et médecins**

L'obtention de l'agrément des sociétés de téléconsultation est une **reconnaissance formelle de la capacité de MEDADOM à offrir des consultations médicales à distance répondant aux normes les plus élevées en matière de soins de santé numériques.**

Il fait l'objet des contrôles les plus rigoureux et stricts, et confirme que les priorités de MEDADOM sont :

- **la qualité des services médicaux** fournis à distance,
- **la sécurité des données médicales** des patients,
- **la confidentialité** des informations,
- **la compétence des professionnels de la santé impliqués,**
- **et la conformité aux réglementations** en matière de santé et de pratiques médicales.

Son obtention parachève les certifications ISO 27001 et Hébergeur de Données de Santé (HDS), délivrées cette année par AFNOR Certification, qui montrait déjà l'engagement de MEDADOM en matière de protection des données de santé.

**Nathaniel BERN**, cofondateur de MEDADOM, conclut : « *L'obtention de l'agrément des sociétés de téléconsultation témoigne de notre engagement envers l'innovation et la qualité des soins de santé numériques. Il atteste de notre engagement en faveur d'une télémédecine accessible pour le patient, et régulée par le législateur. Nous répondons aux besoins de santé de nos patients avec exigence et excellence, l'obtention de l'agrément en est une preuve de plus. Nous sommes ravis que les pouvoirs publics reconnaissent ainsi la solution offerte par la télémédecine, en réponse aux défis locaux qu'engendre la désertification médicale.* »

### **À propos de MEDADOM**

Fondée en 2017 par deux médecins et un ingénieur polytechnicien, MEDADOM considère que le temps médical doit être justement distribué au profit des patients, et que la télémédecine œuvre pleinement en ce sens. Les solutions développées par MEDADOM permettent ainsi de mettre en relation les patients avec des médecins généralistes, tous inscrits à l'Ordre des Médecins, dans un délai rapide et ce 7j/7 entre 8h et 22 heures. Que ce soit en ligne grâce au site internet et à l'application, ou en pharmacie, dans des établissements publics où les bornes, cabines et consoles connectées sont installées. MEDADOM a réalisé 3,5 millions de téléconsultations à date. Aujourd'hui, près de 4000 dispositifs sont installés partout en France.

### **Contact médias**

Lélia David / Alice Gobert

06 50 91 56 91 / 07 78 78 70 55

[medadom@monet-rp.com](mailto:medadom@monet-rp.com)